

## LES EFFETS SPÉCIAUX D'HABILLEMENT

## Document 1 : Lettre du Préfet aux maires du département

AD Indre-et-Loire 10 R 23

10 R 23

. division.  
 . bureau.  
 e-nez à expédier  
 aux armées.

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
 LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ  
 PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE

Tours, le 26 novembre 1914.

Le Préfet du département d'Indre-et-Loire  
 à Messieurs les Maires du département,

M. le Ministre de la Guerre vient de prescrire l'expédition aux armées, par la 9<sup>ème</sup>. région militaire, de 50.000 cache-nez, dans le très court délai de trois semaines. Il n'est possible de faire face à cette fourniture qu'avec le concours de toutes les bonnes volontés et je suis convaincu que toutes les femmes et jeunes filles pouvant disposer d'une partie de leur temps, ainsi que les enfants des écoles auront à coeur de participer à la confection de ces articles.

Je vous prie d'adresser un appel dans ce but à vos administrées et en particulier à ~~Mmes~~. les Institutrices. Je ne suis pas en mesure de vous approvisionner de matière première, mais toute la laine disponible chez les marchands de la région devra être utilisée. La commune pourra faire l'avance du prix d'achat de cette laine et elle en serait immédiatement remboursée par le Service de l'Intendance militaire; il suffira de m'adresser, avec les ballots d'objets confectionnés, les factures des fournisseurs. Pour les personnes qui s'emploieraient à la confection de cache-nez moyennant salaire, vous m'adresseriez également la note de dépense de main-d'oeuvre, cette dépense devant bien entendu, être calculée au taux du salaire courant du pays.

Je vous serai obligé de me rendre compte des mesures que vous aurez prises pour répondre à la présente demande et je ne doute pas que vous n'apportiez tous vos soins à obtenir un résultat utile, en toute diligence.

Le Préfet,  
 R. LE BOURDON.

Les femmes des réfugiés, dont la plupart sont inoccupées, pourront

## Document 2 : Registre des fabrications réalisées par commune

AD Indre-et-Loire 10 R 23

NOMS DES CANTONS	NOMS DES COMMUNES	Nombre de cache-nez fournis	Quantités de laine fournies	Prix en kilogs de laine	Sommes dues	Sommes payées pour main d'œuvre	Total des deux colonnes précédentes	Date de l'envoi des factures à la sous-intendant
		6480					10769,94	
NEUVY-LE-ROI	Bueil	95	18.700		178.55		178.55	2/1/15
	Chemillé-sur-Dême. (68)	107	9.340		122.15		122.15	11/2/15
	Épeigné-sur-Dême	32	6.200		62.31		62.31	2/2/15
	Ferrière (La)	51	7.650	14 <sup>t</sup>	107.10	31.50	138.60	23/1/15
	Louestault	60	9.450	12 <sup>t</sup>	113.40	9.00	122.40	2/1/15
	Marray	102	17.400		201.10	7.50	208.60	22/1/15
	Neuvy-le-Roi	129	15.100 5 tantum	14 <sup>t</sup> 2.400	211.40 72.00		283.40	5/1/15
	Saint-Aubin	72	10.640	10 <sup>t</sup>	106.40		106.40	2/2/15
	Saint-Christophe	296	14.700 38.940	12 <sup>t</sup> 11 <sup>t</sup>	176.40 42.80	99.00 post et env. 5.85	709.59	20/1/15
	Saint-Paterne	72	10.800	10 <sup>t</sup>	108.00		108.00	5/1/15
RE	Villebourg	128	15.500	11 <sup>t</sup>	170.50		170.50	20/1/15

## Questions sur le Document 1 :

1. Relevez la date du document. Précisez sa nature.
2. Qui en est l'auteur ? À qui s'adresse-t-il ?
3. Quel problème d'approvisionnement se pose en septembre 1914 ? Pourquoi ?
4. À qui s'adresse-t-on pour réaliser les cache-nez ?
5. Qui est particulièrement chargé d'encadrer la confection des cache-nez ?
6. Comment les fabrications réalisées seront-elles payées ?

## Questions sur le Document 2 :

1. Comment les communes ont-elles répondu à la demande du Préfet ?
2. Que facturent-elles seulement pour la plupart d'entre elles ? Qu'en concluez-vous ?
3. Quel lien est ainsi établi entre le front et l'arrière ?